COMMUNE DE

GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 12 février 2020 à **19h30**
à la Maison communale

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

SPORT

1. Présentation du projet « Terrain de foot »

POLICE

2. Police - Véhicule ANPR – Autorisation

MARCHES PUBLICS

3. PCDR - Convention 5 - FP 1.12 - Création de 20 emplacements de parking à la pichelotte - Approbation des conditions et du mode de passation
4. Missions d'assistance en gestion du portefeuille d'assurances pour la commune de Gesves et le CPAS de Gesves - Choix de l'application de l'exception in house et conditions du marché

FINANCES

5. Subside aux associations - Amendement au Règlement adopté par le Conseil communal en date du 26 juin 2019

TAXES - FISCALITE

6. Règlements-taxes et/ou redevances - Approbation des autorités de tutelle - Information

PERSONNEL

7. Règlement de travail - Approbation

JEUNESSE

8. ASBL LES ARSOUILLES - Reconduction de la convention - Année 2020

ENSEIGNEMENT

9. Ecoles communales de l'Envol et de la Croisette – Population scolaire au 15 janvier 2020

BIBLIOTHEQUE

10. Prise de connaissance du plan quinquennal de développement 2020-2025 de la bibliothèque communale

BIEN-ETRE ANIMAL

11. Convention entre la Commune de Gesves et la S.R. La Croix Bleue de Belgique à Floriffoux – PST 2.4.9.3

AFFAIRES GENERALES

12. Convention relative à la fourniture d'un conseil juridique aux communes

À HUIS CLOS

PERSONNEL

1. Admission à la pension -(KDW)
2. Personnel - Allocation pour exercice de fonctions supérieures
3. Désignation en qualité de responsable communal de la planification d'urgence

ENSEIGNEMENT

4. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein 26 p/s) à partir du 06/11/2019 (MC) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maladie (AR) - Ratification de la délibération du Collège communal du 12/11/2019.
5. Enseignement - Ecoles communales - Modification des attributions d'une institutrice maternelle temporaire prioritaire à temps partiel (15 p/s) à partir du 19/11/2019 dans le cadre des remplacements des institutrices maternelles (DW, CC) suite à l'augmentation du cadre maternel au 19/11/2019 - CD- Ratification de la décision du Collège communal du 23/12/2019.
6. Enseignement - Ecoles communales - Changement d'attributions en date du 19/11/2019 suite à l'augmentation de cadre maternel (AW)- Ratification de la décision du Collège communal du 23/12/2019.
7. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Modification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire prioritaire à temps partiel (23 p/s, CC) suite à l'augmentation de cadre maternel au 19/11/2019 - Ratification de la décision du Collège communal du 23/12/2019.
8. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 p/s) à partir du 19/11/2019 (PG) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maternité (CC) - Ratification de la délibération du Collège communal du 23/12/2019.
9. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel (2 p/s, SH) à partir du 19/11/2019 suite à l'augmentation de cadre maternel - Ratification de la décision du Collège communal du 23/12/2019.
10. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (21 p/s) à partir du 10/12/2019 (CD) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maladie (AB) - Ratification de la délibération du Collège communal du 23/12/2019.
11. Enseignement - Ecole communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à temps plein (24 p/s) du 06/01/2020 au 30/06/2020 (AB) - Ratification de la décision du Collège communal du 13/01/2020
12. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (21 p/s) à partir du 06/01/2020 (CD) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maladie (AB) - Ratification de la délibération du Collège communal du 13/01/2020.
13. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein (avec le titre suffisant 24 p/s) à partir du 07/01/2020 (PG) dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire en congé de maladie depuis le 06/01/2020 (LT) - Ratification de la délibération du Collège communal du 13/01/2020.
14. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à mi-temps (12 p/s, CB) du 06/01/2020 au 30/06/2020 dans le cadre du remplacement d'une institutrice primaire (JD) en congé d'interruption de carrière pour le congé parental - Ratification de la décision du Collège communal du 13/01/2020.
15. Enseignement - Ecole communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à temps partiel (5 p/s, CB) du 06/01/2020 au 30/06/2020 dans le cadre de l'augmentation du capital période en section primaire au 01/10/2019- Ratification de la décision du Collège communal du 13/01/2020.

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 03/02/2020

Par ordonnance :

Le Directeur général f.f., Le Bourgmestre,

A-C de CALLATAY M. VAN AUDENRODE